

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION par Jeanne SZPIRGLAS	9

FRANCIS HUTCHESON

SYSTÈME DE PHILOSOPHIE MORALE

LIVRE PREMIER

DE LA CONSTITUTION DE LA NATURE HUMAINE ET DU BIEN SUPRÊME

CHAPITRE PREMIER : DE LA CONSTITUTION DE LA NATURE HUMAINE ET DE SES FACULTÉS ET PREMIÈREMENT, DE L'ENTENDEMENT, DE LA VOLONTÉ ET DES PASSIONS	69
De ce qu'est la philosophie morale, 69. Que la connaissance des facultés humaines lui est nécessaire, 69. Des infirmités auxquelles l'homme est assujéti en naissant, 70. Des causes finales de nos facultés, 71. Des facultés qui apparaissent en premier, 71. Des idées qui correspondent aux sensations, 72. Des idées concomitantes de la sensation, 73. Des idées de la conscience ou de réflexion, 73. Du jugement et du raisonnement, 73. Les actes de la volonté, 74. Des quatre classes générales des actes de la volonté, 74. Que ces actes sont égoïstes ou bienveillants, 75. Des deux déterminations calmes de la volonté. De l'amour de soi, 75. De la bienveillance, 76. Des affections étendues ou limitées, 76. Des passions violentes qu'elles soient égoïstes ou bienveillantes, 77. Des facultés de mouvement, 78	
CHAPITRE II : SUR LES FACULTÉS SUPÉRIEURES DE PERCEPTION	80
Des plaisirs de l'imagination, 80. De la beauté, 81. De l'imitation, 81. De l'harmonie, 81. Du dessein, 82. De la cause de la variété des goûts, 82. Qu'on ne peut les réduire à l'utilité, 83.	

De leur grande importance dans la vie, 83. Du goût pour la grandeur et la nouveauté, 84. Du sentiment de sympathie. De la compassion, 84. De la congratulation, 84. De la tendance naturelle à l'action qu'ont la plupart des animaux, 85. Qu'elle est essentiellement en l'homme, 86. Des plaisirs élevés de l'action, 86. Du sens moral, 87. De son universalité dans le genre humain, 88. Du sens de l'honneur, 88. (Qu'il est) un principe immédiat, 88. Du sens de la décence et de la dignité, 89. De leurs différents degrés, 90. Que le bonheur des êtres actifs réside dans l'action, 91. Des idées additionnelles, 91. Que les associations d'idées sont très nécessaires, 92. De la volonté et des habitudes, 93. Qu'aucune habitude ni coutume ne donne d'idées nouvelles, 93. Des affections conjugales et parentales, 93. Que l'homme est un être né pour la société civile, 94. De la religion naturelle, 95. Des causes du vice, 96

CHAPITRE III : SUR LES DÉTERMINATIONS ULTIMES DE LA VOLONTÉ ET LES AFFECTIONS GÉNÉREUSES..... 97

Des ultimes déterminations de l'âme, 97. D'une détermination générale à l'égoïsme prétendument unique, 98. Des différentes conceptions, 98. Que cette doctrine est compatible avec les affections désintéressées, 99. Que pour ce qui est du désir, le déplaisir diffère du motif, 100. Qu'une bonté subordonnée (à l'intérêt) n'est pas la vertu, 100. Les affections aimables sont-elles un principe ultime ?, 101. Ces affections ne se réduisent pas à l'espoir de récompenses venant des hommes, 101. Ni aux récompenses de Dieu ou à celle qu'est l'approbation de soi, 101. De la façon dont les lois divines opèrent pour rendre les hommes vertueux, 102. Que les affections ne naissent pas immédiatement du désir que nous en avons, 103. Que toutes les affections aimables ne proviennent pas de la sympathie, 104. Que la compassion ne relève pas de l'égoïsme, 105. De quelques affections entièrement désintéressées, 105. Des affections et des passions calmes, 106. De la bienveillance universelle, 106. Si l'égoïsme doit ou non s'effacer devant la générosité, 106. Que ceci est déterminé par le sens moral, 107

CHAPITRE IV : SUR LE SENS MORAL OU FACULTÉ DE PERCEVOIR L'EXCELLENCE MORALE, ET DE SES OBJETS SUPRÊMES..... 108

Que la notion de bonté morale ne nous procure pas de plaisir par sympathie, 108. Ni ne plaît à notre sens moral, 109. (Qu'on n'approuve pas non plus le bien moral) à cause de son utilité pour l'agent. (...) Ou pour celui qui l'approuve, 109. Ni par les avantages que l'imagination nous présente, 110. (Que le bien moral ne réside) pas non plus dans la conformité aux lois, 110. Ni non plus dans la conformité à la vérité, 110. Ni dans la convenance, conformité, etc., 111. Qu'il existe un sens moral, 112. Que ceci est

clairement analogue aux éléments de la nature, 112. Que ce sens a besoin d'être cultivé et amélioré, 113. Que le sens moral est destiné à gouverner nos autres facultés, 114. Que les vrais objets de notre approbation sont les affections aimables, 115. Que ceci est évident par l'expérience, 115. Que la décence et la dignité sont distinctes de la vertu, 116. Des qualités qui ne sont ni approuvées comme vertueuses ni condamnées comme vicieuses, 116. Des degrés de la vertu, et premièrement des capacités et des dispositions qui diffèrent des affections aimables, 117. Que nous approuvons la véracité. Du goût et du désir de l'excellence morale, 118. Énumération de leurs différents degrés, 119. De certaines aptitudes estimables, 119. Que nous approuvons plus les calmes affections aimables que les passions, 119. Que nous approuvons plus les affections étendues que les affections limitées, 119. De la principale excellence morale, de la bienveillance universelle, 120. Et de l'amour de cette affection, 120. Des degrés du vice, 121. Des divers degrés énumérés, 121. Que le sens moral est le principe d'ordre de nos facultés, 123. Que le calme amour de soi n'est pas le principe suprême, 124. D'une autre détermination de la volonté en faveur du bien commun, 125. Que la faculté morale montre quelle détermination est destinée à contrôler les autres, 125. Que la comparaison, le raisonnement, les lois, la religion sont toujours nécessaires, 126

CHAPITRE V : DE L'EXPLICATION DU SENS DE L'HONNEUR ET DE LA HONTE.

DE L'INFLUENCE UNIVERSELLE DU SENS MORAL ET DU SENS DE L'HONNEUR, ET DE LEUR UNIFORMITÉ

127

Que le sens de l'honneur est un principe spontané, 127. Qu'il est distinct de l'intérêt personnel, 127. Que ceci est prouvé par diverses raisons, 128. Que ce sens apparaît très tôt, 129. Qu'il existe divers degrés dans ce qui est honorable ou infamant, 130. Que la pudeur des sexes est naturelle, 130. De la façon dont ce sens est affecté par l'éducation, 131. Que le sens moral et celui de l'honneur affectent tous les domaines de l'existence, 132. Que l'amitié ne procède pas de l'intérêt, 133. Que les choses insensibles sont les plus réelles, 134. Que ces sens sont uniformes (universels), 134. Que l'objet immédiat de l'approbation est généralement le même, 135. Des différentes causes de l'approbation et du blâme, des différentes notions du bonheur, 136. Des causes des lois barbares, 136. Des différents systèmes considérés, 137. Des différentes opinions au sujet des commandements divins, 138. Des différents rites religieux et des notions d'impiété, 139. Que les erreurs sont souvent criminelles, 139. Que (le sens moral) ne suppose aucune idée innée, 139. Pourquoi il est nécessaire de considérer la connexion de la vertu et de l'intérêt, 140

LIVRE PREMIER, DEUXIÈME PARTIE
ENQUÊTE SUR LE BONHEUR SUPRÊME DE L'HOMME

<p>CHAPITRE VI : JUSQU'OUÙ LES DIVERSES SENSATIONS, APPÉTITS, PASSIONS ET AFFECTIONS SONT EN NOTRE POUVOIR</p> <p>En quoi consiste le bonheur, 142. De l'empire que nous avons sur nos désirs, 143. Du pouvoir que nous avons sur nos passions, 143. Des causes d'erreur dans l'évaluation des objets, 144. De ce que l'on donne libre cours à l'imagination, 144. Des associations d'idées, 145. Des idées superstitieuses, 145. Que tous les hommes éprouvent les mêmes désirs originels, les mêmes plaisirs et les mêmes peines, 146. Que d'autres désirs sont plus difficiles à satisfaire que les appétits, 146. De la nécessité de corriger nos opinions et nos représentations, 146. Des idées associées qui ne sont pas aisément séparables, 147. Que des notions justes de la vertu sont nécessaires au bonheur, 148. Que la rectification de nos idées affaiblit maints désirs, 148. Que les sentiments de sympathie sont inévitables, 148. Qu'il n'existe aucune cause nécessaire de malveillance, 149. Que les hommes sont tous sensibles aux formes morales, 150. Que le sens de l'honneur nous affecte tous, 150. Des désirs universels de richesse et de pouvoir, 151. D'où naissent les désirs imaginaires, 151. Des nombreux plaisirs opposés et incompatibles, 151. Que peu de plaisirs sont assurés, 152. Qu'il n'y a pas de tranquillité assurée sans la religion, 152. Jusqu'à quel point nos efforts ont d'effets, 152. Qu'un sens aigu de l'instabilité des affaires humaines est très utile, 153</p>	142
<p>CHAPITRE VII : COMPARAISON DES DIVERSES SORTES DE PLAISIRS ET DES SORTES OPPOSÉES DE PEINES POUR DÉCOUVRIR LEUR INFLUENCE SUR LE BONHEUR</p> <p>Que les plaisirs tirent leur valeur de leur dignité et de leur durée, 154. Des différents goûts des hommes, 156. Qu'ils doivent être examinés, 156. Des hommes qui sont les meilleurs juges, 157. Que l'homme vicieux peut rarement bien juger, 157. Que les plaisirs sensuels sont les plus bas, 158. Des plaisirs de la table, 158. Que la raison de nos erreurs est qu'on y mêle des plaisirs moraux, 159. De la faible durée de ces plaisirs, 159. Que la même chose est vraie des plaisirs de l'amour, 160. Réponse aux objections fondées sur la pratique des libertins, 160. Que les plaisirs sensuels sont conciliables avec la vertu la plus élevée soit-elle, 161. Que les plaisirs des sciences et des arts sont supérieurs en dignité aux plaisirs sensuels, 162. Qu'ils sont aussi supérieurs par la durée, 162. Que les sentiments de sympathie sont très intenses, 163. Et qu'ils peuvent être de longue durée, 164. Que la croyance dans la Providence est notre seule assurance, 164. Que les satisfactions morales sont parmi</p>	154

les plus hautes de notre nature, 165. Par leur dignité, 165. Que ces plaisirs sont les plus durables, 166. Que des notions justes de la vertu sont nécessaires, 166. Que les plaisirs de l'honneur sont très intenses, 166. Et d'une grande durée, 167. Que le plaisir de s'amuser est du côté de la vertu, 167. Que la richesse et le pouvoir apportent plus de béatitude aux hommes vertueux qu'aux autres, 168. Que les satisfactions dénaturées sont viles et passagères, 168. Que de telles passions ne sont pas inutiles dans notre constitution, 168. Que notre sens moral évalue les affections et les satisfactions en proportion de leur effet sur le bien général, 169. Comparaison des diverses sortes de peines, 170. Que la douleur corporelle n'est pas la plus forte, 170. Des causes d'erreur sur ce point, 171. Quels cas sont légitimes et lesquels ne le sont pas, 171. Que la douleur corporelle peut être très durable, 173. Que l'imagination nous donne plus de plaisir que de peine, 173. Que les souffrances morales et par sympathie sont les plus fortes de toutes, 174. D'où vient notre goût pour les spectacles tragiques, 174. Des délices de la tragédie, 175. Que le remords est le plus grand et le plus durable des tourments, 175. Que l'infamie est un grand malheur, 176

CHAPITRE VIII : COMPARAISON DES DIVERS CARACTÈRES ET TEMPÉRAMENTS DU POINT DE VUE DU BONHEUR ET DU MALHEUR..... 177

Que toutes nos affections ont une utilité dans le système, 177. De la meilleure constitution d'une espèce, 178. Qu'aucune affection naturelle n'est absolument mauvaise, 178. Que le mal consiste en l'absence de proportion, 179. Que les affections envers les plaisirs sociaux et moraux sont les plus avantageuses, 179. Qu'elles sont capables de la plus grande force, 179. Qu'un trouble moral détruit tout plaisir, 180. Que les affections sociales sont les plus joyeuses, 180. Mais qu'elles requièrent la foi et la confiance dans la Providence, 181. Que la répression des affections sociales est immorale et préjudiciable, 181. Que toutes les affections mauvaises sont pénibles, 182. Et qu'elles ne sont que des émotions éphémères. Qu'elles ne sont pas absolument mauvaises à tout degré, 182. Qu'elles ne sont pas conçues par nature pour être des dispositions permanentes, 183. Que les imperfections qui touchent nos affections aimables sont de deux sortes. De celles qui sont de peu d'étendue, 184. De celles qui sont d'une partialité injuste, 185. Du danger des aversions infondées, 185. Que les passions égoïstes sont un malheur quand elles sont trop fortes, 186. Ainsi de l'amour de la vie, 186. Qu'une forte sensualité est misérable, 187. Que l'avarice est une passion misérable, 188. Que l'ambition est misérable, 188. Que la paresse et l'indolence sont misérables, 189. Des passions monstrueuses qui naissent de là, 189. De la tyrannie, 190. De l'irritabilité et de l'insolence, 190. De la barbarie, 190

CHAPITRE IX : DE NOS DEVOIRS ENVERS DIEU, ET PREMIÈREMENT, DES OPINIONS JUSTES TOUCHANT SA NATURE.....	192
Des opinions justes, et premièrement qu'il existe une divinité, 192. Des preuves tirées de la structure de l'univers, 193. De la structure des corps animaux, 193. Et de leur propagation, 194. De la connexion du soleil et de l'atmosphère avec la terre et les corps animaux, 194. Qu'aucun artifice humain ou autres agents visibles ne sont les causes de ces choses, 195. Des deux sortes d'action, avec ou sans dessein, 195. Que toute la nature atteste d'un dessein, 195. Que celui-ci ne réside pas dans le monde matériel, 196. Des dispositions morales de l'esprit originel, 196. Qu'il est bon puisqu'il signifie perfection pure, 197. Qu'il n'a aucun ultime désir du malheur d'autrui, 197. Des preuves de bonté divine tirées des effets de sa puissance, 198. Si le dessein paraît bon et le résultat une forme supé- rieure de bonheur, 199. Que la totalité de la création est bonne, 199. Que les apparences contraires sont l'effet de notre ignorance, 200. Pourquoi un Dieu tout-puissant a-t-il admis le mal, 201. Des différents ordres nécessaires dans le meilleur système, 201. Que l'expérience du mal donne un sens plus aigu du bien et l'occasion d'exercer sa vertu, 201. Que la bonté parfaite doit faire qu'en tous les ordres le bien l'emporte, 202. Que ceci est confirmé par l'expé- rience, 202. Que des lois strictes de la sensation sont néces- saires, 203. Qu'il en est de même des sentiments moraux et sociaux, 204. Que les lois ne doivent pas être suspendues, 204. Qu'elles ne peuvent être suspendues quand des maux s'ensuivent et maintenues sinon, 205. Que toute suspension de cette nature serait nuisible à la vertu, 205. Que la conception manichéenne est dénuée de fondement, 206. Que deux principes opposés ne sauraient produire aucun effet, 207. Que le bien l'emporte sur le mal dans la vie, 207. Que le bien naturel est supérieur dans le tout. Des plaisirs des sens, 208. Des plaisirs de l'imagination et de la sympathie, 208. De la difficulté quant au bien et au mal moral, 209. Appel aux cœurs des hommes, 210. Des causes d'erreur sur ce point, 210. Que la compassion est la cause de nos erreurs de raisonnements, 211. Que l'histoire ne nous donne la vision que d'une petite partie de la vie, 212. Que les conditions inférieures sont aussi heureuses que les plus élevées, 212. Comment les hommes dont les vues sont impar- faites peuvent-ils juger du tout, 213. Que si Dieu est bon, il est parfaitement bon, 213. Qu'il est déraisonnable d'exiger que les maux aient chacun un but particulier, 214. De l'espérance d'un état futur de l'univers, 214. Qu'il n'existe pas de preuve du contraire. Que l'âme semble distincte de la matière, 215. Que la nature de notre perception le confirme, 215. Des preuves directes d'un état futur, 216. Des autres attributs de Dieu. Qu'il est un esprit, 218. Qu'il est infini, 218. Et qu'il est Un, 219. Qu'il est	

omniprésent, 219. Que Dieu règle tout par sa Providence, 219. Que la bonté est la source de la création, 220. De la sainteté de la divinité, 220. De la justice de Dieu, 220

CHAPITRE X : DES AFFECTIONS, DES DEVOIRS ET DU CULTE DONT NOUS SOMMES TENUS ENVERS LA DIVINITÉ 221

Des affections qui conviennent aux perfections divines, 221. Qu'ils nous sont connus par le sens moral, 221. Que le culte est intérieur ou extérieur, 222. De ce qui est dû aux perfections naturelles, 222. Des affections dues aux perfections morales. amour, estime et vénération, 222. De la foi et de la soumission, 223. De la reconnaissance et de l'humilité devant Dieu, et de la pitié envers nos semblables, 223. Que nous lui sommes redevables de tout le bien naturel ou moral dont nous jouissons, 223. Que l'exercice de ces affections est nécessaire à nous et non à Dieu, 224. Qu'il n'est pas de vraie tranquillité ni de bonheur sans elles, 225. Que les affections pieuses augmentent la vertu et la joie, 226. Des raisons du culte extérieur, 227. Des expressions naturelles de la dévotion, 228. Que toutes ces choses sont requises pour progresser en vertu et en perfection, 228. De l'influence de la religion sur la société humaine, 228

CHAPITRE XI : CONCLUSION DE CE LIVRE, QUI MONTRE COMMENT ACCÉDER AU BONHEUR SUPRÊME DE NOTRE NATURE..... 230

De la somme du bonheur de l'homme, 230. Que le sens moral et les deux calmes déterminations de l'âme concourent pour nous recommander d'être juste, 231. Et la tempérance, 231. Et la force morale, 232. Que la prudence est requise dans toutes les vertus, 232. Des erreurs sur ce point, 233

LIVRE II

**QUI CONTIENT UNE DÉDUCTION
DES LOIS PLUS SPÉCIALES DE LA NATURE,
ET DES DEVOIRS DE LA VIE, ANTÉRIEURS
AU GOUVERNEMENT CIVIL, ET AUTRES ÉTATS ADVENTICES**

CHAPITRE PREMIER : DES CIRCONSTANCES QUI AUGMENTENT OU DIMINUENT LA VERTU OU LE VICE DES ACTIONS 237

Du fondement de l'imputation, que les actions découlent des affections et les révèlent, 237. Des qualités et des circonstances nécessaires à la moralité des actions, 238. De la liberté, 238. Que les événements nécessaires n'ont rien de moral, 238. Non plus que l'omission de ce qui est impossible, 239. Quels effets et conséquences sont imputables, 239. Que l'ignorance et l'erreur, surmontables ou invincibles, affectent les actions à certains

degrés, 241. De l'ignorance de la loi ou du fait, 242. De ce qu'est la conscience, 242. Comment une conscience erronée excuse ou atténuée, 242. Que toutes les erreurs ne sont pas innocentes, 243. Du devoir de ceux qui sont dans l'erreur, 244	
CHAPITRE II : DES RÈGLES GÉNÉRALES POUR JUGER DE LA MORALITÉ DES ACTIONS, D'APRÈS LES AFFECTIONS QUI Y PORTENT OU QUI EN DÉTOURNENT	245
Des règles générales touchant l'importance des actions, 245. Comment les vues d'un avantage personnel affectent la moralité des actions, 245. Que les mêmes circonstances affectent les mauvaises actions, 246. Qu'il faut avoir égard à l'espèce des affections, 246. Qu'il est difficile d'établir précisément les degrés d'obligation, 247. Diverses règles générales, 247. Que les affections limitées doivent céder à celles qui ont plus d'étendue, 248. Que les vertus ordinaires sont issues de la cause limitée qu'est l'amour, 249. Des règles générales d'évaluation, 250. Des conclusions plus spéciales, 250. Que l'on peut nous imputer les actions des autres, 253. Et cela à des degrés variés, 253	
CHAPITRE III : DE L'EXPLICATION DES NOTIONS GÉNÉRALES DES DROITS ET DES LOIS, AVEC LEURS DIVISIONS	255
Du juste et de l'injuste dans l'action, 255. De la bonté matérielle et formelle, 255. La notion de droit, 256. Qu'elle n'est pas toujours rapportée au bien public, 257. Que les droits semblent suivre de chaque désir naturel, 257. Qu'aucun droit ne peut valoir contre l'intérêt public, 258. Des causes d'erreur sur ce point, 259. Des droits parfaits et imparfaits, 259. Que chacun des droits crée une obligation correspondante, 260. Que les droits imparfaits ne sont pas matière à user de la force, 260. Des droits externes. Des droits qui peuvent être opposés, 261. De la justice des lois de diverses sortes, 262. Des droits aliénables ou non, 262. Que les degrés de l'imparfait au parfait sont innombrables, 263. De ce dont leur force dépend, 264. Du droit et de l'obligation correspondante, 264. Des indications de la volonté divine, 265. Du droit de la divinité à tout gouverner, 265. Qu'il est fondé sur sa sagesse et sa bonté qu'il est confirmé par sa toute-puissance, 266. Que le pouvoir humain n'a pas le même fondement, 267. Définition des lois, 267. Que les commandements pratiques de la raison sont les lois divines, 268. Des lois naturelles et positives en deux sens, 268. Des lois nécessaires et non nécessaires, 268. Des sages fins des lois positives, 269. De celles qui sont inutiles ou arbitraires, 269. En quoi consiste la perfection de la loi naturelle, 270. Que son imperfection n'est pas un défaut de la providence, 270. Que toutes les lois doivent viser quelque bien, 271. En quel sens la loi naturelle est immuable, 277. Ce que c'est que	

l'équité, 272. Que la doctrine des Dispenses doit son origine au Droit Canon, 272. De l'ambiguïté du mot dispense, 273. Que la dispense préalable à des lois justes est mauvaise, 273. Des dispenses qui peuvent être justifiées, 274. Des erreurs au sujet des dispenses, 275. De ce qu'on entend communément par ces dispenses, 275	
CHAPITRE IV : DES DIFFÉRENTS ÉTATS DES HOMMES. QUE L'ÉTAT DE LIBERTÉ N'EST PAS UN ÉTAT DE GUERRE. DE LA FAÇON DONT LES DROITS PERSONNELS SONT CONNUS. DE LA NÉCESSITÉ D'UNE VIE SOCIALE.....	277
De ce qu'est un état moral, 277. Que l'état de liberté naturelle n'est pas un état de guerre, 277. Que la fréquence des injures ne le dément pas, 278. Contradictions de cette conception, 279. Que l'état de liberté subsiste toujours, 279. Des droits des individus, des sociétés ou de tout le genre humain, 280. De la manière dont on connaît les droits privés, 280. De la nécessité d'une grande prudence sur ce sujet, 281. Que la solitude est malheureuse et indigente, 282. Des avantages de la société, 283. Des avantages des grandes sociétés, 283. Que les bons offices doivent être réciproques et qu'il faut se gouverner soi-même, 284. Du puissant motif (de justice) que nous tirons du danger de la violence, 285	
CHAPITRE V : DES DROITS PRIVÉS DES HOMMES, PREMIÈREMENT DE CEUX QUI SONT DITS NATURELS, ET DE L'ÉGALITÉ NATURELLE ENTRE LES HOMMES	287
Des droits naturels et des droits adventices, 287. Du droit naturel à la vie et à la sûreté, 287. Du droit naturel à la liberté d'action, 288. Du jugement personnel, 289. Du droit qu'a chacun sur sa propre vie, 289. Du droit d'user de ce qui est commun, 290. Du droit de s'associer avec autrui, 291. De la réputation d'innocence, 291. Du mariage, 291. De l'égalité naturelle entre les hommes, 292. Que personne n'est naturellement esclave, 292. Doctrine d'Aristote, 293. Que la sagesse ne donne aucun droit au pouvoir, 294. Des droits naturels imparfaits, 295. À des services qui ne coûtent ni peine ni dépense, 295. À des services d'un certain coût, 295. À divers degrés, 295. Du culte social, 296. De la charité, 296. De l'importance de la libéralité, 296. Des précautions nécessaires, 297. De ceux qu'on doit préférer, 297. Du droit à la reconnaissance, 298	
CHAPITRE VI : DES DROITS ADVENTICES, RÉELS ET PERSONNELS, DE LA PROPRIÉTÉ OU POSSESSION	299
Des droits réels et personnels, 299. Du droit de se servir des créatures inanimées, 299. Du droit d'user des animaux inférieurs, 300. Que l'homme est la partie suprême du système, 301. Du droit au travail des bêtes, 301. Que les bêtes n'ont aucun droit valide contre les hommes, 302. Que les bêtes peuvent avoir des	

droits, 302. Des droits de l'homme à un autre usage des animaux, 303. Du droit d'en user comme nourriture, 303. Du droit de propriété, 304. Des notions confuses sur ce sujet, 305. Des raisons naturelles en faveur de la propriété privée, 306. Des raisons d'intérêt général, 307. Que ceci est confirmé par les affections étendues, 308. En quel cas on peut tolérer la communauté des biens, 308. Que la faute en est la conception de la communauté des biens, 309	
CHAPITRE VII : DES MOYENS D'ACQUÉRIR UNE PROPRIÉTÉ. JUSQU'OU'ELLE S'ÉTEND ET QUELS EN SONT LES OBJETS	310
Que l'occupation et la culture en sont les moyens, 310. De son commencement, 311. Jusqu'ou' elle peut s'étendre, 311. Des lois agraires dans l'état de liberté naturelle, 312. Du droit (de propriété) par-delà l'usage actuel, 313. Des choses qui restent en commun, 313. De la propriété de la mer, 314. Des choses laissées par Dieu dans une communauté négative et non positive, 315. Des erreurs au sujet de la <i>res nullius</i> , 315. Des causes d'erreur, 317. Du droit de prescription, 318. Des droits aux accessions, 319. Des droits inclus dans le droit de propriété, 320	
CHAPITRE VIII : SUR LA PROPRIÉTÉ DÉRIVÉE, ET LES MOYENS DE L'ALIÉNER ET DE LA TRANSFÉRER	321
Des droits réels et personnels, 321. Du fondement de cette distinction, 321. Que le droit réel est préférable au droit personnel, 322. Pour quelles raisons, 322. Que les droits réels dérivés qui font partie de la propriété sont souvent séparés des autres, 323. Des droits du possesseur présomptif, 324. Des représentations confuses que l'on doit éviter sur ces questions, 325. Quelques exemples, 326. Que le parti honnête est toujours clair, 326. Du droit de succession dans les héritages, 327. Des droits par hypothèque ou caution, 328. Des servitudes, 328. Des divers moyens de transférer la propriété complète, 329. Par acte volontaire de son vivant, 329. Par testament, 329. Des fondements de ce droit de léguer, 330. Du transfert du vivant du propriétaire en vertu de la loi naturelle, 331. De la succession <i>ab intestat</i> , 331. De la voie naturelle de la succession, 332. Des coutumes non naturelles, 332. Comment s'acquièrent les droits personnels, 333	
CHAPITRE IX : SUR LES CONTRATS OU CONVENTIONS.....	334
Ce qu'est un contrat, 334. De leur nécessité, 334. Des fondements de l'obligation, 335. Que c'est un crime de les enfreindre, 335. Pour quels objets ils sont valides, 336. Des trois façons de parler de nos actions futures et d'exprimer notre dessein, 337. Des promesses imparfaites, 337. Des contrats parfaits, 338. Quels sont les signes	

qui obligent, 338. Des conventions tacites, 338. Exemples, 339. Des exceptions valides contre les contrats, 340. Le défaut de raison, 340. De la minorité, 340. L'ivresse, 341. Que le consentement mutuel est nécessaire, 342. Des défauts des conditions, 342. Du grand nombre des conditions tacites, 343. De l'erreur et de la fraude quant à l'objet, 343. De l'obligation d'être sincère, 344. De l'usage illégitime de la force et de deux sortes de crainte, 345. Que la loyauté est un devoir envers le pire des hommes, 345. Du cas où l'on est menacé par l'une des parties ou d'autres, 346. Des droits valides que confèrent les traités publics, 346. Pour quelles raisons, 347. Qu'elles ne valent pas pour les pirates et les voleurs, 347. Que cette conduite n'est pas opposée à la bienveillance universelle, 348. Du cas où ils ont un droit d'après des contrats, 348. De l'impossibilité d'un objet naturel et moral, 349. En quoi consiste la possibilité morale, 350. Qu'aucun contrat n'oblige lorsqu'il n'y avait pas de pouvoir moral de contracter, 351. Quels contrats sont préférables aux autres, 351	
CHAPITRE X : DES OBLIGATIONS DANS L'USAGE DES PAROLES.....	353
Des principes naturels qui nous obligent à dire la vérité, 353. Qu'il est nécessaire de distinguer les signes, 354. De notre devoir dans l'usage des signes dont nous nous servons sans dessein d'exprimer nos sentiments, 355. Qu'il existe une convention tacite dans ceux qui marquent le contraire, 355. Des restrictions nécessaires, 356. Du changement de signification, 356. De la tolérance qu'on a pour le mensonge, 356. S'il n'est pas blâmé par les parties concernées, 357. Des cas de violence illégitime, 357. Lorsqu'on en avertit, 357. Des cas de nécessité singulière, 358. Quelques règles spéciales, 358. Dans quels cas des discours évasifs sont permis, 358. Qu'il faut inculquer à tous la sincérité, 359. Des déclarations qui sont honorables lors même qu'elles n'ont pas d'effet, 359. De la stricte obligation des témoins, 359. Que les équivoques et les arrière-pensées sont des crimes, 360. Des règles pratiques de la conversation ; en sorte qu'elle soit profitable aux autres, 360. Qu'on doit bannir la calomnie comme très criminelle, 361. Qu'on ne doit pas divulguer les défauts cachés des autres, 362. Des services à rendre dans la conversation, 362. De la nature et du crime d'obscénité, 363	
CHAPITRE XI : SUR LES SERMENTS ET LES VŒUX.....	365
Nature des serments, 365. De leur caractère fortement obligatoire, et du danger qu'il y a à en abuser, 365. Que les serments ne valent que par la Divinité, 366. Qui l'on juge avoir prêté serment, 367. Que le serment est un acte distinct, 367. Jusqu'où ils peuvent obliger, 368. De la façon dont il faut entendre le sens des mots, 368. Des serments promissoires et assertoires, 368. De la nature des vœux, 369. De leur	

usage, 370. Jusqu'où ils obligent, 370. Que les vœux insensés ou impies n'obligent pas, 371	
CHAPITRE XII : DES VALEURS DES BIENS DANS LE COMMERCE, ET DE LA NATURE DE LA MONNAIE	372
Que les prix doivent être fixés pour tout commerce, 372. Des causes naturelles des prix, 372. D'une mesure commune ou étalon, 374. Des qualités qui sont requises à cet effet, 374. Des métaux au poids, 375. De l'usage du monnayage, 375. Que la valeur de la monnaie n'est pas arbitraire, 376. Qu'elle dépend de la quantité de métal, 376. Les effets des changements légaux, 378. Comment la valeur se modifie selon l'abondance ou la rareté des métaux, 379. De quoi le prix des choses dépend, 379. Des profits casuels dans le commerce, 380	
CHAPITRE XIII : DES PRINCIPAUX CONTRATS EN USAGE DANS LA SOCIÉTÉ.....	381
Des contrats bienfaisants ou onéreux, 381. Du <i>mandatum</i> , 381. Du prêt à usage, 382. Des règles à observer dans ce contrat, 383. Du cas où les biens prêtés périssent accidentellement, 383. Du <i>depositum</i> , 384. Des contrats onéreux, 385. Le troc, 385. De l'achat et de la vente, 385. Du contrat de louage, 386. Du prêt à consommation, 386. Du fondement de l'intérêt dans les prêts, 387. De la mesure du juste intérêt, 387. De l'usage des lois à cet égard, 388. De l'association, 389. Des contrats où il entre du hasard, 389. Des contrats d'assurance, 390. Des gageures et des paris, 390. Des contrats de caution ou de garantie, 391	
CHAPITRE XIV : DES DROITS PERSONNELS QUI NAISSENT D'UNE ACTION LICITE DE LA PERSONNE OBLIGÉE OU DE CELUI QUI LA REPRÉSENTE	392
Des droits qui naissent des actions licites ou illicites, 392. De l'obligation issue de la possession des biens d'autrui, 393. Du droit du <i>negotii utilis gestor</i> , 393. Du droit que donne l'entre-tien, 394. De la partialité de nombreuses lois, 394. De la seule réclamation légitime possible envers les enfants d'esclaves, 395. De la justification du risque dans ce cas, 396. De leur protection contre le meurtre, 397. Des causes de nos erreurs, 397. Des obligations qui viennent de ce qu'on a eu recours aux prérogatives de la nécessité, 398	
CHAPITRE XV : DES DROITS QUI NAISSENT DES INJURES ET DES DOMMAGES CAUSÉS À AUTRUI ; ET DE L'ABOLITION DES DROITS	399
Des définitions de l'injure, 399. Du droit à la réparation des dommages, 400. Qui la doit lorsqu'il y a plusieurs responsables, 400. Des dommages causés par les serviteurs, 401. Des dommages causés par les bêtes, 402. Du devoir de ceux qui sont	

responsables de dommages envers autrui, 402. De l'injure que constitue le retard de paiement, 402. Du droit à l'usage de la force dans l'état de liberté naturelle, 403. Des causes légitimes de violence dans l'état de liberté, 404. Qu'elles sont différentes sous le gouvernement civil, 405. Du moment où l'on peut recourir à la violence, 405. Jusqu'où elle peut se poursuivre légitimement, 406. Que punir peut être juste dans l'état de liberté naturelle, 406. Que d'une injure ne découle pas une infinité de droits, 407. Que les duels sont illicites, 407. Comment préserver notre réputation, 408. Des ardents plaidoyers en faveur du duel dans les états corrompus, 409. De la seule finalité de toute violence légitime, 410. De ce que l'on doit faire quand une réparation complète est impossible, 410. De l'imprudence des lois sur ce sujet, 410. Comment les droits sont abolis, 411

CHAPITRE XVI : SUR LES DROITS GÉNÉRAUX DE LA SOCIÉTÉ HUMAINE, OU DE L'HUMANITÉ EN TANT QUE SYSTÈME..... 413

Des droits de l'humanité en tant que système, 413. Empêcher le suicide, 413. Préserver l'espèce humaine, 414. Et contraindre les parents à subvenir aux besoins de leurs enfants, 414. Prévenir les appétits monstrueux, 415. Empêcher la destruction des choses utiles, 415. Du droit de repousser les injures et de les punir, 415. Du droit de contraindre les hommes à divulguer leurs inventions d'utilité générale, 416. Du droit de contraindre les hommes à certaines industries, 416. Du droit à une sépulture, 417. Des droits imparfaits des hommes, 417. Que tous les hommes sont obligés de perfectionner leur âme et leur corps, 418. Donner un bon exemple par leur propre conduite, 418. Diffuser les principes de vertu, 419. De l'obligation générale à mener une vie active, 419. Comment nous devons choisir notre activité ou notre métier, 419. De la dignité de certains métiers et de certains arts, 420. De ce qui donne des espoirs de succès, 421

CHAPITRE XVII : DES DROITS EXTRAORDINAIRES QUI NAISSENT DE QUELQUE NÉCESSITÉ SINGULIÈRE..... 422

Que les affections limitées doivent céder aux plus étendues, 422. Que les affections limitées ne doivent pas être supprimées mais contrebalancées (par les plus étendues), 423. Comment sont découvertes les lois spéciales, 423. Des deux préceptes généraux qui ne souffrent aucune exception, 424. Des cas de nécessité qu'on allègue indûment, 424. Des cas où l'excuse de la nécessité est justifiée, 425. Que ces diverses règles admettent d'autant plus facilement des exceptions qu'elles sont moins importantes, 426. Exemples de ces cas, 426. Que cet argument ne dispense pas de l'obligation de réparer le dommage, 427. Que cet argument n'est pas propre au

gouvernement civil, 427. De quelques cas éminents quant à la propriété, 427. À la vie, 428. À la véracité, 428. Des raisons de la partie adverse, 429. Examen de ces objections, 430. Que ces excuses ne sont pas exclues par la révélation, 430. Que la révélation suppose la loi naturelle connue, 431. Que sans cela, elle serait inutile, 431. Examen d'une maxime vague, 432. De la difficulté de circonscrire l'étendue de cette excuse, 433. Qu'admettre certaines excuses ne détruit pas la confiance mutuelle des hommes, 434. Remarques générales pour prévenir les abus, 435. Que le sens moral d'un homme sage et bon doit être le recours ultime, 438

CHAPITRE XVIII : DE LA FAÇON DONT SE RÈGENT LES DIFFÉRENDS DANS L'ÉTAT DE LIBERTÉ NATURELLE 439

De la grande utilité des arbitrages, 439. De deux sortes d'arbitres, 440. Que la résolution doit être absolue, 440. Pourquoi un seul témoin ne peut jamais suffire et qu'il n'en faut pas plus de deux, 441. Que la dernière ressource dans l'état de liberté naturelle est la force, 442. Que le danger de la défense et de la poursuite de nos droits par la force démontre la nécessité du gouvernement civil, 443

LIVRE III

DU GOUVERNEMENT CIVIL

CHAPITRE PREMIER : SUR LES ÉTATS ADVENTICES OU LES RELATIONS PERMANENTES, ET PREMIÈREMENT DU MARIAGE 447

Des devoirs dans les états adventices, 447. qu'ils sont domestiques ou civils, 447. De la nécessité du contrat de mariage, 448. Que nos dispositions naturelles en sont la preuve, 448. Qu'elles nous désignent les devoirs liés à cet état, 450. Qu'une indulgence illimitée est pernicieuse, 450. Qu'elle détruit l'affection parentale, 450. Que les désirs monstrueux sont préjudiciables à la société, 451. De l'obligation du mariage, 451. Des articles du contrat. 1. De la fidélité des épouses, 452. De la nécessité de la pudeur en chaque sexe, 452. Du tort causé par la luxure, 453. 2. Que la même fidélité est à exiger des maris, 453. De l'iniquité de la pratique contraire, 454. Des méfaits de la polygamie, 454. Que le contrat doit être perpétuel, 455. Qu'il n'est pas raisonnable de divorcer s'il n'y a pas eu de faute, 456. Que le mariage est une association à part égale, 457. Que la nature ne fonde aucun véritable pouvoir, 457. Que de nombreuses lois civiles sont injustes, 458. Que les clauses qui sont contraires à la nature sont nulles par elles-mêmes, 458. Des obstacles naturels et moraux au mariage, 459. Que les mineurs ne sont pas en état de contracter, 459. Des empêchements moraux. 1. Un contrat antérieur, 460. Des degrés trop proches de consanguinité ou de

parenté, 461. Des raisons qu'on en donne, 462. D'une certaine tradition de la loi divine, 462. Que la prudence nous donne une raison de l'interdire, 463. Des avantages qu'on en tire, 463. De la pratique des chrétiens, 464. De la façon dont les degrés sont calculés dans les lois civiles et canoniques, 464. Des causes légitimes de divorce. 1. L'adultère, 465. 2. De la désertion résolue, et des inimitiés invétérées, 466. De la façon dont on doit divorcer, 467. Selon les cours de justice ou l'équité, 467. De l'origine de la corruption des lois chez les chrétiens, 468. Des absurdités du droit canon, 469. De leurs causes dans l'histoire, 470. Des devoirs généraux de cette relation, 471. Examen de la thèse de Platon, 472. Des objections qu'on peut y faire, 472

CHAPITRE II : DES DROITS ET DES DEVOIRS DES PARENTS ET DES ENFANTS 474

Que les instincts naturels nous désignent ces droits, 474. Que l'état des enfants et l'affection des parents fondent l'autorité des derniers, 475. De la durée de l'autorité parentale, 475. Qu'elle est commune aux deux parents, 476. Qu'elle n'est pas fondée sur la seule procréation, 476. Des droits qu'elle renferme, 477. Des droits du chef de famille, 478. Que le devoir filial est perpétuel, 478. Qu'elle les oblige à une soumission reconnaissante, 479. De l'obligation de supporter la faiblesse et l'obstination des parents, 480. Jusqu'où s'étend l'autorité parentale, 480. Que le pouvoir civil a un tout autre fondement, 481

CHAPITRE III : DES DROITS ET DES DEVOIRS DES MAÎTRES ET DES SERVITEURS 482

De l'origine de cette relation, 482. Des maximes principales que dicte la justice naturelle touchant cette relation, 482. Du fondement de l'esclavage, 483. Qu'on privilégie trop la liberté dans certaines nations, 484. Que les coutumes grecques et romaines à cet égard sont tout à fait indéfendables, 484. Que la captivité en temps de guerre en était la cause usuelle, 485. Que cette coutume était aussi cruelle qu'imprudente, 485. Que ceci est très injuste quand la guerre n'est pas légitime, 485. Que ce n'est pas justifiable même quand la guerre est juste, 486. Que cela n'est pas conforme aux fins de la punition, 486. Ni n'est gage de sécurité pour l'avenir, 487. Que les prisonniers sont rarement tenus de réparer les dommages, 487. De ceux que les conquérants doivent punir, 488. Des justifications de ceux qui ont porté les armes, 488. De certains cas extraordinaires, 489. Que l'esclavage héréditaire est toujours injuste, 489. À qui incombe de faire la preuve de son droit, 490

CHAPITRE IV : DES RAISONS DE CONSTITUER UN GOUVERNEMENT CIVIL..... 492

Que le pouvoir civil a pour origine l'imperfection et la dépravation des hommes, 492. Que les hommes sont des êtres naturellement sociables et politiques, 492. Que les maux de l'anarchie viennent pour partie de la faiblesse, pour partie du vice, 493. Des conflits qui naissent d'opinions divergentes sur le droit, 493. Que de sages législateurs sont plus à même de promouvoir le bien de tous, 494. Que les dangers qui naissent des vices des hommes rendent nécessaire le pouvoir civil, 494. Qu'on ne peut s'en garantir dans l'anarchie, 495. Que de mauvais régimes sont tout aussi dangereux, 496. Qu'un mauvais gouvernement puisse être aussi pernicieux que l'anarchie, cela ne constitue pas une objection au gouvernement civil, 496. Des causes d'erreur sur ce point, 497. Quelle sorte d'union est nécessaire dans un État, 498. Du seul but du pouvoir civil ; qu'il est naturellement opposé à celui du despotisme, 498. Qu'aucun pouvoir civil n'est juste qui ne tend au bien de l'État, 498. Qu'il y a toujours plus de bonnes raisons de constituer une union civile plutôt qu'un état d'anarchie, 499. Qu'il importe peu de savoir quelles vues ont d'abord poussé les hommes à s'unir, 500. Que les hommes ne furent pas contraints de s'unir sans y avoir d'abord des motifs rationnels, 500

CHAPITRE V : DE LA MÉTHODE NATURELLE POUR CONSTITUER UN GOUVERNEMENT CIVIL, ET DE SES PARTIES ESSENTIELLES..... 502

Le pouvoir civil est fondé sur quelque consentement ou convention, 502. Des trois actes préliminaires de la formation d'un État, 503. Que lorsque le pouvoir est juste, on trouve quelque chose d'équivalent à ces actes, 503. Que la postérité des hommes est liée par ces actes, 504. Que les États peuvent être légitimement fondés sans consentement préalable, 506. Que le consentement n'est pas toujours obligatoire, 506. Qu'un peuple devient une sorte de personne avec des droits et des devoirs, 507. Que la loi des nations est identique à la loi naturelle, 507. De la nécessité des pouvoirs civils, 508. Du pouvoir législatif. Du droit de percevoir des taxes, 508. Du pouvoir exécutif et de l'institution des magistrats, 509. Du droit de faire la guerre et de conclure des traités de paix et de commerce, 509. Que certains pouvoirs extraordinaires sont nécessaires, 510. Des pouvoirs civils inférieurs, 511. Que tous les États indépendants sont dans un état de liberté naturelle les uns à l'égard des autres, 511. Que cette indépendance n'est pas détruite par les confédérations, 511. Des systèmes d'États, 512

CHAPITRE VI : DES DIVERSES FORMES DE GOUVERNEMENT, AVEC LEURS PRINCIPAUX AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS.....	513
Des trois formes simples, 513. De la façon dont les questions sont réglées par un conseil ou une assemblée, 513. Que chaque classe de formes simples comporte plusieurs espèces. De la monarchie, 514. Des espèces de l'aristocratie, 515. Des différentes espèces de la démocratie, 515. Que les formes complexes sont innombrables, 516. Des plus importantes maximes générales, 516. Des quatre avantages qui doivent être assurés, 516. Que les parties du pouvoir suprême doivent être unies, 516. Qu'il n'est pas nécessaire qu'elles soient toutes confiées à une seule personne ou un seul conseil, 517. Que la propriété est le seul appui du pouvoir civil. 1. Dans la monarchie, 517. 2. Dans l'aristocratie, 518. 3. Dans la démocratie, 518. Que tout plan a besoin d'une partie démocratique, 519. Qu'aucune classe d'hommes ne peut se voir accorder le privilège d'opprimer les autres, 519. Du nombre de personnes qu'il faut pour constituer un État, 520. Qu'il peut être trop grand, 520. Qu'un autre est trop petit, 521. Des droits extraordinaires pour la sûreté future, 521. Que le gouvernement doit prévenir les abus d'un pouvoir mis entre de mauvaises mains, 522. Des avantages et des dangers particuliers des régimes simples. De la monarchie élective, 522. De la monarchie héréditaire, 523. Que les monarchies limitées sont préférables aux monarchies absolues, 523. Qu'on trouve souvent de la sagesse dans les aristocraties, mais rarement l'union, la rapidité et la loyauté, 524. Que l'aristocratie élective est la meilleure sorte, 524. Que toutes les démocraties sont loyales mais défectueuses à d'autres égards, 525. Que le mieux est un conseil de députés démocratiques, 526. De la meilleure forme d'élection, 526. Qu'aucune forme simple n'est sûre, 526. Que les formes complexes sont innombrables, 527. Que les plus sages comportent une loi agraire, 527. (Qu'elles doivent avoir) un bon corps de yeomen, 528. De l'assemblée populaire de députés, 528. Qu'il doit y avoir un sénat doté du pouvoir de proposer et de délibérer, de légiférer et de nommer les magistrats, 528. Qu'une rotation et une succession annuelle sont nécessaires pour ce qui regarde les charges, 529. Que les magistratures doivent être d'une durée déterminée, 529. Du pouvoir royal ou dictatorial, 530. De l'usage du scrutin, 531. Qu'on doit avoir soin d'instruire au préalable les députés populaires, 531. D'un tribunal de censure, 532	
CHAPITRE VII : DES DROITS DES SOUVERAINS, JUSQU'OU' ILS S'ÉTENDENT.....	533
En quoi consiste la souveraineté, 533. Qu'elle n'est pas la même dans tous les États, 533. Que ceci est manifeste dans la coalition d'États indépendants, 534. Que les souverains sont sacrés, 534. Des devoirs envers les souverains faibles, 535. Que le droit de	

résistance existe dans tous les régimes, 536. Que la résistance n'implique pas la supériorité civile du peuple, 536. De celui qui est juge des abus de pouvoir, 537. Qu'en de nombreux cas le peuple a le droit de révoquer les pouvoirs qu'il a accordés, 537. Qu'il peut y avoir de grands crimes des deux côtés, 538. Que les souverains ont rarement le droit de contraindre le corps du peuple à leur être soumis, 538. Que les régimes donnent rarement des droits solides quand ils sont mal conçus, 539. Qu'il faut parfois se soumettre à de mauvais gouvernements, 540. De l'obligation qu'ont les sujets de défendre leurs souverains contre les rébellions et les invasions, 540. Quand ils doivent se soumettre au vainqueur, 541. Que ces doctrines n'incitent pas à la rébellion, 541. De la liberté civile et politique, 543. De ce que les grecs et les romains entendaient par peuple libre, 543

CHAPITRE VIII : DES FAÇONS D'ACQUÉRIR LA SOUVERAINETÉ ; JUSQU'OUÛ ELLES SONT LÉGITIMES.....

544

Qu'un pacte du peuple constitue la suprématie ou la majesté, 544. Que tout pouvoir civil peut naître de ces pactes, 544. Et même le droit de vie et de mort, lequel est de deux sortes, 545. Que les droits d'un peuple sont aussi sacrés que ceux du souverain, 545. Que toute forme de gouvernement est divine, 546. Que l'idée d'un droit divin de succession est ridicule, 546. Que la succession linéale n'a pas de fondement naturel, 547. Que la succession héréditaire est souvent différente de la succession linéale, 548. Que si une forme particulière était divine, l'ordre de succession eut été fixé, 548. Qu'il n'y a pas de droit de conquête, 549. Qu'aucun droit ne s'acquiert sans une cause légitime, 549. Et non à des garanties contre les injures futures, 550. Que les punitions ne doivent être infligées qu'aux coupables, 550. Que ceux qui en sont la cause principale doivent être punis, 550. Si la compensation incombe aux sujets, 551. Des droits de capture en temps de guerre et des représailles, 552. Qu'aucune convention tacite en temps de guerre [?] une sujétion future, 553. Qu'on ne peut prétendre qu'un tel contrat soit mutuel, 553. Ou qu'il soit fait par le peuple entier, 554. Ni par les royaumes despotiques ou patriarcaux, 554. Jusqu'ouù un conquérant peut acquérir un droit par un contrat subséquent, 556. Quand il existe un consentement sincère et volontaire, 556. Comment il faut entendre les lois fondamentales de succession, 557. Comment on doit entendre la déchéance, 558. Qu'il n'y a rien de divin ni de fondé par nature dans la succession linéale, 559. Comment on encourt la déchéance et les héritiers l'exclusion, 559. Sur quelle foi on peut exclure un héritier potentiel, 560. Des droits qu'a l'État sur ses colonies, 560. À quel moment les colonies peuvent devenir indépendantes, 561

CHAPITRE IX : DE LA NATURE DES LOIS CIVILES ET DE LEUR EXÉCUTION 563

Jusqu'où le pouvoir civil peut régir la religion, 563. Qu'on ne doit pas exercer de coercition sur les opinions des hommes, 564. Que le pouvoir civil doit désigner des instructeurs appropriés pour le peuple, 564. Mais sans aucune persécution, 565. Que l'on doit punir ceux qui prêchent l'athéisme et des principes résolument immoraux, 565. Mais pas les différents modes de religion, 566. Comment connaître les doctrines immorales, 566. Du grand danger de l'abus de ce pouvoir, 567. De la promotion des hommes de vertu. Des vertus nécessaires dans un État, 568. La sobriété, 568. L'industrie, 569. Des moyens d'encourager l'industrie, 569. Que ni le luxe ne l'intempérance ne contribuent à la prospérité publique, 570. Que la justice est de la plus haute utilité, 571. Que les tribunaux doivent être accessibles à tous, 571. Que peu de lois suffisent lorsque la justice est bien administrée, 572. Des talents et courage militaires, 572. Des grands avantages de la rotation dans le service militaire, 573. Que la chose n'est pas difficile à faire, 573. De l'indépendance à l'égard de tout pouvoir étranger, 574. De l'objet des lois civiles, 575. Qu'on est souvent obligé d'accorder des droits extérieurs et des avantages injustes, 576. Des sanctions de la loi que sont les récompenses, 576. Des honneurs de différentes sortes, 577. Que le magistrat peut déterminer des honneurs extérieurs mais non intérieurs, 577. Des causes des honneurs héréditaires, 578. De la fin véritable de la punition, 578. En quoi le châtement diffère de la punition, 578. De la bonne mesure des punitions des hommes, 579. Des punitions que méritent les crimes publics, 580. Qu'on doit punir certaines actions encore qu'elles partent d'un bon principe, 580. Qu'on ne peut punir l'intention, 581. Qu'un pouvoir d'abroger les sanctions est nécessaire, 581. De la considération indue qu'on a pour les personnes dans les jugements, 582. Jusqu'où un État peut augmenter les peines, 582. Des mauvais effets des tortures, 582. Qui est tenu de réparer le dommage, 583. Des punitions applicables aux sociétés, 583. De la même manière de lever les taxes et les impôts, 585. De la grande utilité d'un census, 585. De l'obéissance active et passive, 586. De l'obligation d'obéir à des ordres imprudents, 586. Dans quels cas il est possible d'y désobéir, 587. Que lorsque le législateur excède son pouvoir légal, on n'est pas tenu de lui obéir, 587. Que les injures qu'un bon prince fait à des particuliers doivent être endurées patiemment, 588. Que la résistance est souvent légitime, 588. Du devoir des personnes condamnées à juste titre, 588. De celles qui sont injustement condamnées, 589

CHAPITRE X : DES LOIS DE LA PAIX ET DE LA GUERRE 590

Que les lois de la guerre entre les États sont les mêmes qu'entre les individus, 590. Des guerres publiques et privées, et solennelles ou non, 590. Que les guerres civiles peuvent être aussi justifiées que les autres, 591. Des lois de la guerre relativement aux parties belligérantes, 591. Que les causes légitimes de guerre sont les injures subies, 592. Ou celles que l'on redoute, 592. De la protection des autres contre les injures, 593. Du commencement et du terme des hostilités, 593. Que la force est le caractère propre de la guerre, 594. De ce qui est défendu par une convention tacite, 594. Que la coutume tolère trop bien certaines pratiques horribles, 595. Jusqu'où il est permis d'user de ruses et de stratagèmes, 595. Qu'on ne peut abuser des traités pour tromper l'ennemi, 596. De la légitimité des représailles, 596. Du cas où la capture est complète, 596. Des lois des nations relativement aux États neutres, 597. Qu'ils ne doivent pas être contraints de se prononcer pour une partie ou une autre, 597. Que le droit d'extérieur qu'on a sur le butin dont on s'est emparé en temps de guerre est une pleine propriété, 598. Qu'on n'a pas ce droit dans le cas de territoires acquis par la force, 598. De certains effets de la prise de possession de terres, de villes, etc., 599. Qu'aucune aide ne doit être apportée à l'une des parties, sinon aux deux également, 599. Que des alliances antérieures obligent à porter secours, 600. Que les États neutres peuvent commencer avec les puissances pour ce qui est des marchandises courantes, 600. Qu'on ne doit pas commettre d'hostilité dans un État neutre, 601. De la protection des déserteurs et des réfugiés, 601. Des coutumes reçues relativement aux criminels et aux escrocs, 602. Que l'on protège toujours les criminels d'État, 602. De la nature des traités de paix, 602. Que l'exception liée à un usage injuste de la force en est généralement exclue, 603. Mais pas dans tous les cas, 603. Qu'il y a quantité de questions dont il est impossible de décider précisément, 604. Des divisions des traités, 604. De la raison pour laquelle la prise d'otages est tombée en désuétude, 604. Des droits des ambassadeurs, etc., 605. Que leurs personnes sont inviolables, 605. Qu'il n'y a pas d'obligation naturelle d'accepter le séjour des ambassadeurs mais que c'est là l'usage en toutes les nations, 605. Des privilèges et immunités que leur confère la loi de nature, 606. De ceux que leur accorde l'usage des nations, 606. Que les ambassadeurs ne sont pas soumis aux tribunaux de l'État dans lequel ils résident, 607. Que la loi de nature ne fait pas de sa maison un asile, 607. De la supériorité des ambassadeurs, 608

CHAPITRE XI : DE LA DURÉE DE L'UNION POLITIQUE, ET CONCLUSION.....	609
De la durée de l'union politique, 609. Quand les sujets sont libérés de leur lien, 609. Jusqu'où un État est tenu de protéger ses membres, 610. Que certains changements dans le gouvernement démettent de leurs obligations ceux qui refusent d'y souscrire, 610. Qu'après une conquête les sujets sont libres, 610. Qu'une province longtemps conquise, et qui regagne son indépendance, ne recouvre pas tous les droits qu'elle avait sur les autres terres, 611	
CONCLUSION.....	613
De l'admirable invention qu'est notre nature, 613. De l'instabilité de toute chose en ce monde, 613. Que tous les États portent en eux les causes naturelles de leur dissolution, 614. Que leur durée dans l'univers est insigne, 614. Des avantages et des plaisirs extérieurs, qu'ils ne donnent aucune garantie d'un bonheur stable, 614. Que la grandeur et la renommée sont vaines, 615. De l'espérance d'un état futur, 615	
TABLE DES MATIÈRES.....	617